

€

"LA COMMUNAUTE FACE A SES PARTENAIRES INTERNATIONAUX"

CONFERENCE PRONONCEE PAR LE PRESIDENT GASTON E. THORN
DEVANT LE COMITE LUXEMBOURGEOIS DE LA
LIGUE EUROPEEENNE DE COOPERATIONE ECONOMIQUE

LUXEMBOURG, LE 18 OCTOBRE 1984

010106 - 111

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur tout particulier pour moi de me retrouver à Luxembourg aujourd'hui et c'est avec un grand plaisir que j'ai répondu à l'invitation de mon ami le Président Dondelinger de m'adresser au Comité luxembourgeois de la ligue européenne de coopération économique. Le Ministre d'Etat Pierre Werner m'a précédé à cette tribune, en mai de cette année; j'en suis flatté.

Après des années d'activités réduites, le Comité luxembourgeois retrouve ainsi toute sa vitalité, comme en témoigne par ailleurs la réunion aujourd'hui, ici-même, du panel monétaire de la Ligue, présidé par A. Dondelinger, et qui consacre une grande partie de ses travaux au Système Monétaire européen.

Ce renouveau du Comité luxembourgeois est d'autant plus réjouissant que la Ligue est née de cette aspiration de l'immédiate après-guerre de remplacer en Europe la confrontation par la coopération. Fondée en 1946 à l'initiative du

Vicomte van Zeeland, ancien Premier Ministre belge elle regroupe aujourd'hui quelque 17 Etats européens, parmi lesquels les Etats membres de la Communauté. La Ligue a, par ailleurs, été l'un des 6 co-fondateurs du Mouvement européen.

Sa vocation éminemment européenne ainsi posée, la Ligue et ses Comités nationaux contribuent utilement au débat d'idées devenu indispensable pour sortir l'Europe de l'impasse vers laquelle elle semble se diriger, et je ne puis que me féliciter de l'initiative du Président Dondelinger de relancer les activités du Comité luxembourgeois et l'encourager dans son effort méritoire.

. x

x x

Aujourd'hui, je me propose de vous entretenir des relations de la Communauté européenne avec ses principaux partenaires dans le monde et de situer un peu mieux cet ensemble de 10 Etats, bientôt 12, sur la carte des relations internationales.

./.

Et pour commencer, je voudrais me pencher un instant sur un paradoxe qui n'aura sans doute pas échappé aux observateurs attentifs des affaires communautaires.

A un moment où le développement interne de la Communauté, son élargissement futur et surtout son approfondissement se heurtent à des obstacles devant lesquels Sisyphe lui-même aurait renoncé, la Communauté accroît chaque jour davantage sa notoriété et, j'oserais même dire son prestige sur la scène internationale. L'actualité récente nous en donne des exemples : la réunion ministérielle de San José de Costa Rica, réunissant la Commission et 21 Ministres des Affaires Etrangères de la Communauté, de l'Espagne et du Portugal, du Groupe de Contadora et de l'Amérique Centrale, a été saluée comme un événement de toute première grandeur, auquel la Communauté a pris une part décisive.

Cette place prépondérante de la Communauté dans les affaires internationales repose sur trois fondements, que je voudrais aborder à tour de rôle :

- tout d'abord, le poids intrinsèque de la Communauté économique dans le commerce mondial, qui l'a amenée à devenir le champion de la lutte contre le protectionnisme et le défenseur d'un système commercial mondial ouvert.

- Ensuite, les relations très étroites liées avec la plupart des partenaires commerciaux de la Communauté.

- Enfin, sa politique du développement, exemplaire à plus d'un titre.

La Commission elle-même dispose de plus de 80 bureaux extérieurs accrédités auprès d'une centaine d'Etats, parmi lesquels les Etats-Unis, le Japon, l'Asean et la plupart des pays ACP.

En tant que première entité commerçante du monde, représentant près de 20 % du commerce mondial (contre 15 % aux Etats-Unis et 8,5 % au Japon), la Communauté joue un rôle primordial dans le système commercial international. La Commission est pleinement consciente de ses responsabilités particulières pour le bon fonctionnement de ce système. En effet, en raison des dispositions des Traités, c'est en premier lieu à la Commission qu'incombe la conduite des relations extérieures de la Communauté dans le domaine commercial.

Elle a joué un rôle majeur dans toutes les grandes négociations internationales, que ce soit le Tokyo Round, la CNUCED, la Convention sur le droit de la mer, et tant d'autres encore.

Le Président de la Commission, en tant que représentant de la Communauté, participe de plein droit aux réunions des Sommets économiques Occidentaux.

Ce rôle central de la Commission implique un certain nombre de responsabilités, notamment au regard du système commercial mondial.

Notre première priorité à l'heure actuelle consiste en la préservation et le renforcement de ce système d'inspiration libérale, face aux pressions protectionnistes continues engendrées par les perspectives économiques peu favorables qui persisteront dans l'avenir prévisible (déficit trop élevé aux Etats Unis, croissance économique insuffisante en Europe, endettement des pays en voie de développement).

En fait, le système commercial mondial s'est maintenu d'une manière remarquable ces dernières années. En 1983, le commerce mondial a marqué une augmentation de 2 %, tendance qui semble se renforcer également cette année pour laquelle le GATT prévoit une augmentation de 5 % à 7 % en valeur, ce qui présuppose une augmentation encore plus grande en termes de volume. Malgré les différentes mesures de protection qui ont été instaurées de part et d'autre, il reste néanmoins que les flux commerciaux sont en général soumis à beaucoup moins de restrictions qu'il y a 10 ou 20 ans. Trois cycles de négociations multilatérales ont réduit de deux tiers le niveau moyen des barrières tarifaires; le tarif pondéré moyen de la Communauté est tombé de 12,5 % (avant Dillon) à 4,6 % (post Tokyo) (1 % si l'on tient compte des différents accords préférentiels).

La contribution de la Communauté à cette évolution a été considérable. Malgré cela, la Communauté a souvent été accusée de protectionnisme. Or, elle reste l'une des entités commerciales les plus ouvertes du monde. Quelques chiffres : en 1982, les importations (pétrole compris) de la CEE en provenance de l'ensemble des pays tiers se sont élevées à quelque 300 milliards de \$ dont près de 40 % en provenance des PVD. L'énorme majorité (+/- 80 %) de ces importations en provenance des pays en voie de développement était admise dans la CEE en franchise de droits. Le taux de ses importations par rapport au PNB était de 13,4 % en 1982 comparé à 8,4 % pour les Etats-Unis.

Il n'existe dans la Communauté que deux secteurs industriels importants - les textiles et l'acier - qui continuent à bénéficier d'un certain degré de protection contre les importations, ceci toutefois dans le cadre d'une restructuration inéluctable de ces industries, et en pleine conformité avec nos engagements internationaux.

Dans le secteur agricole (auquel la plupart des pays accordent une certaine protection, voire des subventions), la CEE reste le premier importateur mondial avec des importations

totales de produits alimentaires agricoles de 30 milliards de \$ en 1982, dont environ 50 % en provenance des PVD; 7 milliards de \$ sont importés des Etats-Unis, c-à-d 5 milliards de plus que ce que nous exportons vers les Etats Unis dans le secteur agricole.

Ces quelques chiffres démontrent à suffisance que la Communauté est restée une entité commerciale ouverte. De surcroît, elle participe à tous les efforts entrepris dans les enceintes internationales pour réactiver le commerce mondial.

Pour mettre en oeuvre les différents engagements qu'elle a contractés, visant à renverser la tendance des mesures protectionnistes, la Commission a proposé au Conseil, en 1983, trois lignes d'action principales :

- 1° mise en oeuvre accélérée des réductions tarifaires convenues aux négociations commerciales GATT du Tokyo-Round, à condition que les principaux partenaires en fassent autant;

2° élimination de toutes restrictions quantitatives aux importations en provenance des pays en voie de développement les moins avancés (à l'exception des produits couverts par l'Arrangement Multifibres). Il s'agit d'une question qui continue à faire l'objet d'un examen dans la CEE.

3° continuation du schéma communautaire de préférences généralisées avec des améliorations en particulier pour les pays en voie de développement les moins avancés.

Ainsi, la Communauté est-elle devenue un facteur essentiel dans la lutte contre les tendances protectionnistes et pour un système commercial ouvert. Malgré le climat économique international peu propice, elle a réussi à maintenir et à développer les liens étroits qu'elle entretient avec ses principaux partenaires internationaux. Ces relations ne vont pas toujours sans mal, et ont parfois été à l'origine de titres dans les journaux qui avaient des connotations tout-à-fait belliqueuses.

Avec les Etats-Unis, par exemple, bien que nos relations plongent leurs racines dans un héritage historique, culturel, et politique commun, elles ont cependant ces dernières années traversé quelques turbulences et ont requis en conséquence une attention constante, afin d'éviter des conflits ouverts.

Nous avons, en effet, des points de vue différents, et parfois des intérêts divergents, sur un certain nombre de questions dans les domaines commercial, économique et monétaire. La recherche d'une certaine convergence des politiques économique et monétaire n'a pas été rendue facile par la disparité des taux d'intérêts, les différences de conception en matière d'intervention sur les marchés des changes, voire des différences de conception en matière de relations avec le tiers monde. A cela s'ajoute la montée inévitable des pressions de la part des groupes d'intérêts, inhérente à toute période électorale.

A certaines occasions, le gouvernement américain a pris une position courageuse de refus de toute mesure restrictive.

Ainsi, tout récemment, le Président Reagan a-t-il refusé de faire droit aux demandes protectionnistes de l'industrie américaine dans le secteur de l'acier au carbone. A d'autres occasions, il a été malheureusement conduit à limiter les importations, par exemple dans le cas des aciers spéciaux, et la Communauté a veillé à faire respecter ses droits et à sauvegarder ses intérêts par des actions appropriées.

A l'heure présente, nous sommes encore préoccupés par la question des contrôles à l'exportation, qui pourraient être imposés pour des raisons de "sécurité nationale" de politique étrangère et qui ont pour effet d'élargir, de façon incompatible avec les règles et les principes de droit international, le champ d'application de la législation américaine au-delà des territoires américains. Enfin, et tout dernièrement, le Congrès vient d'adopter une législation portant sur le vin mais aussi sur d'autres aspects relatifs aux législations anti-dumping ou au régime d'importation de l'acier, dont certains éléments ne nous paraissent pas être en conformité avec les engagements des Etats-Unis au GATT.

En sens inverse, malgré les efforts que la Communauté déploie pour réformer sa politique agricole, nos amis américains continuent de se montrer inquiets, voire critiques, de certains aspects de celle-ci et notamment de notre politique d'exportation.*

Malgré cela, nous nous sommes efforcés d'éviter toute escalade dans laquelle nous aurions tous été perdants.

Nous avons réussi, et cela me semble essentiel, à garder ouvert le dialogue avec nos partenaires américains, tant au niveau des experts qu'au niveau politique. C'est ainsi qu'à deux reprises déjà, cinq membres du gouvernement américain ont eu des réunions de travail avec mes collègues et moi-même à la Commission; une nouvelle réunion de ce type est prévue pour le mois de décembre prochain. A travers ces différentes rencontres de consultation, nous avons évité tout conflit majeur, partant du principe qu'il faut gérer la crise ensemble. Nous sommes déterminés à faire tout ce qui est possible pour continuer dans cette voie.

Les relations de la Communauté avec le Japon se sont enrichies et renforcées très sensiblement au cours des dernières années.

Au plan proprement politique tout d'abord, les contacts avec le Japon dans le cadre de la coopération politique se sont développés et ont été institutionnalisés. En outre, plusieurs ministres japonais ont pris part à Bruxelles, pour la première fois, à une table ronde avec la Commission, pour discuter des questions d'intérêt commun. J'ai moi-même, enfin, été l'hôte du gouvernement japonais, au mois de mai de cette année, pour une visite officielle.

Au plan économique et commercial, ces années ont été marquées par un effort extraordinaire de notre part pour essayer de renverser le mouvement qui conduisait à une aggravation continue de notre déficit des échanges avec le Japon. En 1982, la Commission a proposé au Conseil une stratégie globale vis-à-vis du Japon. Cette stratégie forme la base de notre action jusqu'à présent. En quoi consiste-t-elle ?

- Premièrement, nous avons poursuivi des consultations sans relâche avec les autorités japonaises pour les amener à ouvrir leur marché aux produits étrangers, notamment manufacturés. Ces efforts de la Communauté, que ce soit dans le cadre du GATT ou bilatéralement, nous paraissent avoir porté certains fruits, d'une part, parce que les gouvernements japonais successifs ont, depuis 1981, annoncé 5 "paquets" de mesures d'ouverture de leur marché, y compris de leur marché des capitaux, mais également parce que nous assistons à une certaine stabilisation de la croissance de notre déficit vis-à-vis de ce pays (en 1984, il sera probablement du même ordre de grandeur qu'en 1983, soit un peu plus de 13 milliards d'ECUS).

- Le deuxième élément de notre stratégie consiste à demander aux autorités japonaises de modérer certaines de leurs exportations vers le marché de la Communauté. Les Japonais ont répondu à notre demande depuis le début de 1983 pour une dizaine de produits, parmi lesquels les fameux magnétoscopes bloqués à Poitiers, et pour

lesquels l'industrie européenne demandait une certaine protection. Malgré cette protection, assurée par une autolimitation japonaise, le marché européen ne s'est pas développé de la façon espérée, ce qui conduit les producteurs européens à demander la prolongation du système.

- Cet exemple m'amène au troisième élément de notre stratégie, qui ne portera ses fruits qu'à moyen et à long terme et qui est constitué par un programme communautaire de promotion de nos exportations vers le Japon. C'est le seul programme communautaire de ce type, à l'égard du seul pays qui nous pose autant de problèmes dans le domaine des échanges. Cette action nous permet d'améliorer la connaissance du Japon, plus particulièrement de son marché, pour les industriels européens. Car il est illusoire de vouloir rééquilibrer tant soit peu notre balance commerciale avec le Japon si nos industriels ne sont pas prêts à faire un effort en ce qui les concerne. Sait-on par exemple que les firmes japonaises ont entre 10 et 20 fois

plus de représentants en Europe, qui parlent une langue européenne, que leurs concurrents européens n'en ont au Japon ?

- Il y a enfin un quatrième élément à cette stratégie : c'est le développement et l'approfondissement de la coopération entre l'Europe et le Japon, dans le domaine industriel, dans le domaine de la science et de la technologie et dans le secteur de l'aide au développement, accompagnés d'une internationalisation accrue du Yen et d'une ouverture du marché financier en faveur de laquelle tant les Etats-Unis que la Commission ont déployé des efforts remarquables.

Plus près de nous, la Communauté s'est attachée, au cours de ces dernières années, à resserrer ses liens et à accroître sa coopération économique et commerciale avec les pays de l'AELE, coopération dans laquelle nous nous étions engagés dès 1973 en créant une vaste zone de libre-échange où les produits industriels circulent librement et sans droits de douane.

L'AELE est le plus important marché pour la Communauté. Un quart de nos exportations sont écoulées dans cette zone.

Une étroite interdépendance existe entre les industries communautaires et celles des pays de l'AELE et l'imbrication réciproque a atteint un tel point que nous avons à faire de plus en plus à des produits "européens" au sens large. Il ne se passe pas un jour sans que des industriels, des fonctionnaires, des hommes politiques de pays de l'AELE ne soient en contact avec les services de la Commission. L'heure est donc venue d'entrer dans la "deuxième phase" des accords de libre-échange.

La Commission soutient activement les efforts conjoints de la Communauté et les pays membres de l'AELE visant à bâtir en Europe occidentale un véritable "espace industriel" où les hommes et les biens puissent circuler le plus librement possible, sans obstacles techniques, sans formalités douanières excessives. Nous avons besoin d'un tel "espace industriel européen" pour affronter avec succès la concurrence de plus en plus forte d'autres régions du monde. Nous en avons besoin enfin pour éviter des doubles

emplois, des gaspillages de ressources, pour construire une Europe forte.

Une étape importante dans cette direction a été marquée par la Réunion ministérielle Communauté-AELE qui a réuni, le 9 avril 1984 ici à Luxembourg, les ministres responsables des relations extérieures et commerciales dans les pays de la Communauté et de l'AELE. Le 6 novembre prochain je serai amené à rencontrer l'ensemble des Ministres de l'AELE, afin de faire avec eux le point de notre coopération et de ses perspectives.

Le travail sera infiniment plus difficile que la simple abolition des droits de douane dans les années soixante-dix. Mais le signal politique a été donné. Il incombe aux administrations

communautaires et nationales ainsi qu'aux hommes d'affaires, aux fédérations industrielles, aux chambres de commerce, aux instituts de recherche, bref à tous les opérateurs économiques et politiques de mettre en oeuvre, d'une façon positive, l'unité économique dont l'Europe occidentale aura absolument besoin dans les décennies à venir.

Bien entendu, cette oeuvre de rapprochement n'a pu se faire et ne pourra se poursuivre qu'en respectant pleinement, de part et d'autre, les identités politique et institutionnelle. Nous ne voulons pas que la Communauté se dilue en une vaste zone de libre-échange sans aucune substance politique. Nous voulons, au contraire, une Communauté forte avec une identité politique propre. Mais nous voulons aussi qu'une telle Communauté forte coopère aussi étroitement que possible avec ses voisins les plus directs auxquels elle se sent liée pour des raisons géographiques, historiques et culturelles. Une Europe à deux vitesses, je préfère dire une Europe en cercles concentriques, peut ainsi se développer selon des formules pragmatiques déjà éprouvées; que l'on pense, par exemple, au Centre européen de recherche nucléaire situé près de Genève. Pourquoi ne pas envisager des actions futures de la Communauté,

auxquelles seraient associés l'un ou l'autre pays
AELE.

Nous apporterions par là-même la preuve que la Communauté, contrairement à ce qui lui est souvent reproché par nos partenaires AELE, ne se retranche pas derrière la "préférence communautaire" pour exercer une discrimination excessive à l'encontre de pays tiers. La préférence communautaire existe, c'est vrai; elle est une corollaire de l'effort d'intégration entrepris par les 10 Etats membres. Mais la Communauté est une communauté ouverte, prête à coopérer sur des bases pragmatiques avec ceux de ses partenaires qui le voudront bien.

En restant dans le proche périmètre de la Communauté, qu'il me soit permis de dire quelques mots des conséquences de l'élargissement futur de la Communauté. Celui-ci aura des répercussions fondamentales pour deux groupes de pays, à des titres divers : le Sud du Bassin Méditerranéen et l'Amérique latine.

Le Sud du Bassin Méditerranéen tout d'abord. Avec l'élargissement à l'Espagne et au Portugal, la Communauté aura pris pied sur une grande partie de la façade nord de la Méditerranée, et fera face aux pays du Magreb et du Machrik, qui seront nos voisins immédiats. Ce voisinage n'ira pas sans problèmes.

Sur le plan économique, l'élargissement rendra plus difficile l'écoulement traditionnel de la production agricole de ces pays vers la Communauté.

Sur le plan politique, l'explosion démographique (200 millions d'habitants en l'an 2000) du Nord de l'Afrique peut conduire à une instabilité politique d'autant plus grande que les circuits économiques traditionnels seront remis en cause, et que s'instaurera une crise de confiance dans le partenaire situé au Nord de la Méditerranée.

Il y a là une grave responsabilité pour la Communauté, qu'il appartient en premier lieu à la Commission d'assumer. C'est la raison pour laquelle celle-ci est engagée depuis deux ans

environ dans un dialogue permanent avec ses partenaires méditerranéens avec lesquels elle a conclu de nombreux accords, afin d'assurer que l'élargissement de la Communauté, aussi souhaitable soit-il, ne se fasse pas au détriment de cette importante partie du monde située à notre porte.

Toujours dans la perspective de l'Elargissement futur de la Communauté, cette dernière a, ces derniers temps, apporté une attention particulière à l'amélioration de ses relations avec l'Amérique Latine, qui étaient passées par une phase délicate sur le plan politique à la suite du conflit de l'Atlantique Sud en 1982, et en raison du problème des violations des droits de l'homme dans certains de ces pays.

Ces efforts ont été marqués notamment par la toute récente réunion ministérielle de San José au Costa Rica. A cette occasion, la Communauté s'est engagée à augmenter de façon significative son aide à cette région marquée par les déséquilibres politique, économique et social et à engager des pourparlers en vue de la signature d'un accord-cadre de coopération.

Par ailleurs, je me rendrai dès la fin de la semaine prochaine en visite officielle dans 3 pays du Pacte Andin, afin d'y confirmer au plus haut niveau la volonté de la Commission de renforcer ses liens avec ce groupe régional auquel nous lie un accord depuis 1983.

De façon générale, la Communauté porte un grand intérêt aux groupements régionaux dans le monde qui se sont constitués sur son modèle. Un des tout premiers éléments de la politique communautaire dans la région Pacifique, la région de l'avenir, sont nos relations avec l'ASEAN, l'organisation d'intégration régionale qui regroupe l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et Brunei. Ces pays sont destinés à jouer un rôle clef dans le développement économique de cette région dynamique, et nos relations avec l'ASEAN ont par conséquent une importance particulière. Ces liens étroits ont été institutionnalisés en 1980 par la conclusion d'un accord de coopération, portant sur de nombreux secteurs d'intérêt commun. La Communauté est un des plus importants marchés à l'exportation de l'ASEAN (le 4ème après Japon, Asie, Etats-Unis) et en sens inverse, l'ASEAN représente un débouché potentiel important de 270 millions d'habitants pour les produits et pour les investissements communautaires dans des pays dont le taux de croissance économique oscille autour de 7-8 %. Ainsi, la Communauté est le plus grand investisseur étranger à Singapour et en Malaisie, et le deuxième aux Philippines et en Thaïlande, assurant ainsi une présence communautaire significative dans cette région amenée à connaître un développement accéléré.

La politique de développement constitue un volet essentiel de l'action extérieure de la Communauté. C'est l'un des aspects les mieux connus de l'activité communautaire et l'un de ceux qui contribuent le plus à forger une image positive de l'Europe.

A juste titre, car l'effort est important.

Quelques chiffres permettent d'en mesurer l'ampleur : la Communauté a engagé en moyenne des deux dernières années environ 2,2 milliards de \$ dont l'essentiel (1,8 milliard de \$) sous forme d'aide publique au développement (APD). Ceci représente quatre fois plus qu'au milieu des années soixante-dix. Plus de 10 % de l'aide des Etats membres sont acheminés à travers la Communauté - cela correspond à plus de 40 % de toutes leurs aides multilatérales. La Communauté est, après l'Association Internationale de Développement (AID), la deuxième source d'aide multilatérale au monde, et la première pour l'Afrique et les Etats ACP. Pour les PVD sub-sahariens, seule la France occupe parmi les donateurs bilatéraux et multilatéraux une place plus importante que la Communauté.

Mais dans leur sécheresse, les chiffres n'expriment qu'une part de la réalité et permettent surtout de situer quantitativement notre effort par rapport à nos principaux partenaires industrialisés. Si l'Europe compte dans le domaine de l'aide au développement, cela tient aussi à la forme originale de coopération qu'elle a su instaurer avec plus de 60 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre des Conventions de Lomé. De cette coopération, basée sur des notions de contrat, on a pu dire à bon droit qu'elle constituait un modèle pour les relations Nord-Sud.

Cela étant, on a souvent tendance à confondre la politique communautaire de développement avec Lomé. C'est une erreur.

Certes, Lomé est le pilier central de notre système de coopération. La dernière Convention, entrée en vigueur en mars 1980, a reconduit, voire amélioré les dispositions commerciales très généreuses de la Convention précédente. Les différents moyens d'action se complètent et se renforcent mutuellement dans une approche cohérente et globale. Les négociations pour le renouvellement de cette Convention ont franchi une étape

importante il y a quelques jours, ici même à Luxembourg, devenue au fil des négociations une deuxième capitale ACP. Elles se conclueront, avant la fin de l'année, par un nouvel accord reprenant l'acquis en l'améliorant sur certains points significatifs.

Mais si Lomé est la clé de voûte du système, il n'est pas tout le système. La Communauté a de fait développé toute une série d'instruments (système de préférences généralisées, accords commerciaux, accords globaux, un peu de type Lomé, avec 8 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, dits accords MMI, politique d'aide alimentaire à l'échelle mondiale, aide aux PVD "non associés" situé en Asie et en Amérique Latine, aide d'urgence, coopération avec les ONG), qui concernent exclusivement ou également les non-ACP.

Ceci traduit la volonté très claire, exprimée dès le début des années soixante-dix, d'avoir une politique de développement à l'échelle mondiale. Certes, les ACP et notamment l'Afrique restent nos priorités pour des raisons historiques et objectives : le continent africain est celui qui compte le plus grand nombre de pays pauvres et moins avancés; il ne parvient pas à

décoller et régresse au contraire en terme de niveau de vie et de production alimentaire; il vient une nouvelle fois d'être affecté par la sécheresse.

Il reste que, malgré cette priorité africaine, il y a bien eu une réelle diversification géographique de notre effort : plus d'un quart de notre aide se dirige vers les pays dits non associés et au cours des trois dernières années, les deux premiers bénéficiaires de notre aide se trouvaient en Asie (il s'agit de l'Inde et du Bangladesh).

La Communauté met donc en oeuvre une politique de développement autonome, importante par ses moyens, novatrice par nombre de ses aspects, et en perpétuelle évolution en vue d'une plus grande efficacité. Elle est aussi un acteur, et non des moindres, dans le dialogue Nord/Sud, où elle parle d'une seule voix et permet souvent, sous l'impulsion de la Commission, de faire avancer les choses.

Certes, les progrès se révèlent plus lents qu'auparavant, comme l'a montré par exemple la 6ème CNUCED de Belgrade.)

Que dire en conclusion ?

Présence importante de la Communauté certes, mais présence partielle et inégale qui repose presque exclusivement sur la politique commerciale et celle de l'aide au développement.

Pour compléter le rôle de la Communauté sur la scène internationale, il faudrait davantage d'expressions concrètes et permanentes de l'identité européenne.

Identité monétaire d'abord sur la base du système monétaire européen qu'il faut renforcer et auquel tous les Etats membres se doivent de participer pleinement. Au-delà de son rôle irremplaçable pour créer en Europe une zone de stabilité monétaire et de convergence économique, ce système pourrait constituer à l'avenir, si on le veut vraiment, un pôle important de réorganisation du système monétaire international.

Identité politique ensuite, qui passe à mon sens par plusieurs voies jusqu'ici insuffisamment exploitées :

- parler d'une seule voix dans les enceintes internationales. Ceci est de plus en plus souvent le cas, non seulement au GATT en matière commerciale, ou à la CNUCED, mais aussi dans le cadre de la coopération politique.
- être représentée à l'extérieur de façon clairement perceptible et donc unitaire.

- progresser vers une politique étrangère commune.

50

C'est évidemment un objectif lointain, mais qui se trouve en filigrane dans la déclaration solennelle de Stuttgart. On y parle "d'approfondissement des consultations dans le but de rendre possible en temps opportun des actions communes" et aussi de "consultation préalable des autres Etats membres avant la fixation de positions définitives". Ce sont déjà de bonnes intentions, timides certes, mais qui vont dans la bonne direction. Il faut les concrétiser, les structurer et surtout essayer d'aller plus loin. Pourquoi ne pas affirmer clairement, comme le proposait le projet Genscher-Colombo, l'objectif d'une politique étrangère commune ?

Et j'ajouterai à titre personnel:

- maîtriser ensemble les données de notre sécurité militaire. Cette question, indissociable de la précédente, est essentielle - tout le monde ou presque en convient maintenant - pour l'avenir de la construction européenne. C'est évidemment une affaire complexe et il ne s'agit pas du tout d'imaginer un quelconque substitut au cadre irremplaçable que constitue l'Alliance Atlantique. Mais il n'est plus possible de prétendre bâtir une entité politique à la taille du continent européen, de prétendre oeuvrer pour "une union sans cesse plus étroite de nos peuples" et d'être incapables dans le même temps, de concrétiser au niveau de la défense, la Communauté de destin qui est la nôtre. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire d'une Communauté de destin qui ne soit aussi une communauté de défense.

Et je dirai en conclusion:

Contrairement à ses grands partenaires internationaux, l'Europe n'a pas n'a plus - de dynamique propre autour de laquelle mobiliser les énergies créatrices. L'Europe, profondément démocratique et respectueuse des spécificités culturelles, ne peut adhérer à une logique de puissance et de domination. Mais elle se doit de ne pas renoncer à être elle-même et de s'en donner les moyens.